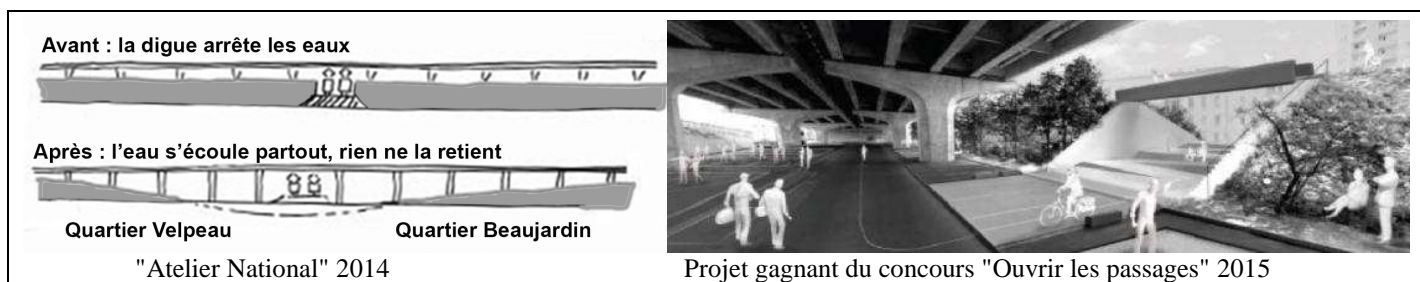


# Notre patrimoine est menacé ! Défendons la digue du Canal !

**Un ouvrage protecteur.** Après l'inondation de tout le val de Tours en 1856, les autorités avaient pris les mesures nécessaires pour qu'une telle catastrophe ne se reproduise jamais. En 1860, la levée Ouest du canal séparant Tours de St Pierre des Corps était considérablement renforcée pour devenir la digue du Canal. En 1866 l'ouvrage prouvait son efficacité, Tours échappait à une nouvelle inondation catastrophique. Sans cesse renforcé, l'ouvrage jusqu'en 2012 et aujourd'hui encore participe au système de protection du val.

**Une condamnation expéditive.** Depuis 2013, une procédure de révision du Plan de Protection contre les Risques d'Inondation (PPRI) est engagée. Sur la foi d'une étude de dangers de 2013 longtemps tenue secrète, exploitée à des fins non sécuritaires par des aménageurs ("atelier national" 2014, concours "Ouvrir les passages" 2015, projet de bretelle d'autoroute 2015) ayant décrété que la digue est "inutile et dangereuse", l'Etat, voulant se désengager de ses obligations, a décidé le déclassement de l'ouvrage et sa "mise en transparence".

Cela signifie qu'à la moindre défaillance d'une digue de premier rang (Loire ou Cher, rupture en amont ou aval) **le val de Tours sera ouvert aux inondations**. Alors que l'ouvrage peut stopper une montée des eaux jusqu'à presque 52 mètres au-dessus du niveau de la mer, il est prévu de creuser jusqu'à 47 ou 48 m pour aider les eaux à tout envahir. Une inondation à 50 mètres de hauteur (niveau de la digue sans mettre les batardeaux) signifie 2 à 3 mètres d'eau dans les quartiers Velpeau et Beaujardin, et une invasion des eaux jusqu'à La Riche !



Ce risque insensé a été pris sans tenir compte de l'avis de la population. **Mobilisons-nous !**

Nous avons alerté tous les pouvoirs publics, le maire de Tours, la DDT, la Préfecture, le Ministère de l'Ecologie... en vain ! Nous avons informé les résidents les plus exposés. Une première mobilisation a permis d'accéder à l'étude de 2013, qui, nuancée, ne tranche pas entre déclassement et renforcement : **oui au renforcement, non au déclassement !**

Face à cette intransigeance, nous n'aurons plus que le choix de porter l'affaire en Justice, pour atteinte aux biens et aux personnes. Une plainte collective, s'appuyant financièrement sur l'assistance juridique des propriétaires lésés, permettra de dénoncer les graves infractions de ce déclassement arbitraire. **Défendons notre sécurité et notre patrimoine !** Nous vous proposons :

- De vous informer en allant sur notre site [aquavit37.fr/2015digue](http://aquavit37.fr/2015digue) et/ou en participant à nos promenades d'information le samedi 5 mars à 14 h et le mercredi 9 mars à 18 h, départ au pont du Milieu.
- De soutenir l'AQUAVIT en y adhérant et/ou en participant à ses réunions (page contact de [aquavit37.fr](http://aquavit37.fr))
- De participer (vous et vos voisins) à la concertation en cours du PPRI, se terminant le 13 mars, en vous adressant à la Préfecture d'Indre et Loire, par courrier ou mail à [pref-ppri-tours-luynes@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-ppri-tours-luynes@indre-et-loire.gouv.fr), pour expliquer votre refus du déclassement de la digue du Canal
- De nous indiquer votre adresse mail afin de vous informer de nos actions.

Bulletin d'adhésion à l'AQUAVIT, Association pour la Qualité de la Vie dans l'Agglomération Tourangelle

Nom :

Prénom :

Email :

Adresse :

Signature :

Cotisation annuelle : 12 € membre actif, 18 € coupé, 6 € sans emploi et étudiant, à l'ordre de l'AQUAVIT [déductible des impôts, l'association étant agréée] - [aquavit37.fr](http://aquavit37.fr) - [contact@aquavit37.fr](mailto:contact@aquavit37.fr) -

Bulletin à retourner dûment rempli à : AQUAVIT 29 rue Auguste Comte 37000 Tours